

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 16 : Fête des voisins 2014 - Renouvellement adhésion association
« Immeubles en fête »

Afin de favoriser le « mieux-vivre » ensemble, la « fête des voisins » est un antidote à l'individualisme et au repli sur soi. Chaque habitant partage un geste simple, dans toute la France, en invitant ses voisins autour d'un buffet ou d'un repas, pour un moment de convivialité.

Après le vif succès obtenu en 2013 dans les différents quartiers de la ville, la Ville de Maubeuge souhaite renouveler l'adhésion à l'association « Immeubles en fête » pour devenir partenaire officiel et profiter d'un élan national permettant de créer des espaces de rencontres et d'échanges favorisant le lien social.

Les acteurs locaux seront mobilisés autour d'un projet porteur de valeurs positives.

Cette adhésion s'effectue par une cotisation de 1 800 euros et est nécessaire pour l'utilisation du label « Fêtes de voisins - Immeubles en fête ». Elle permet également de bénéficier d'outils de communication tels que :

- * Matériel national imprimé : affiches de différents formats, tracts, cartons d'invitations, badges.
- * T-shirts
- * Ballons

La fête des voisins 2014 se déroulera le vendredi 23 mai et aura lieu dans les différents quartiers de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **renouveler** l'adhésion à l'association « Immeubles en fête »,
- **autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier d'adhésion afférent.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** de renouveler l'adhésion à l'association « Immeubles en fête »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier d'adhésion afférent

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY